

(19)



(11)

EP 2 775 471 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

10.09.2014 Bulletin 2014/37

(51) Int Cl.:

G09F 15/00 ^(2006.01)**G09F 11/18** ^(2006.01)(21) Numéro de dépôt: **14157780.9**(22) Date de dépôt: **05.03.2014**

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

Etats d'extension désignés:

BA ME(30) Priorité: **05.03.2013 FR 1351952**(71) Demandeur: **FPA****69930 Saint Laurent de Chamousset (FR)**

(72) Inventeurs:

- **Arnout, Philippe**
69890 La Tour De Salvagny (FR)
- **Chavant, Patrick Georges**
69770 Villechenève (FR)

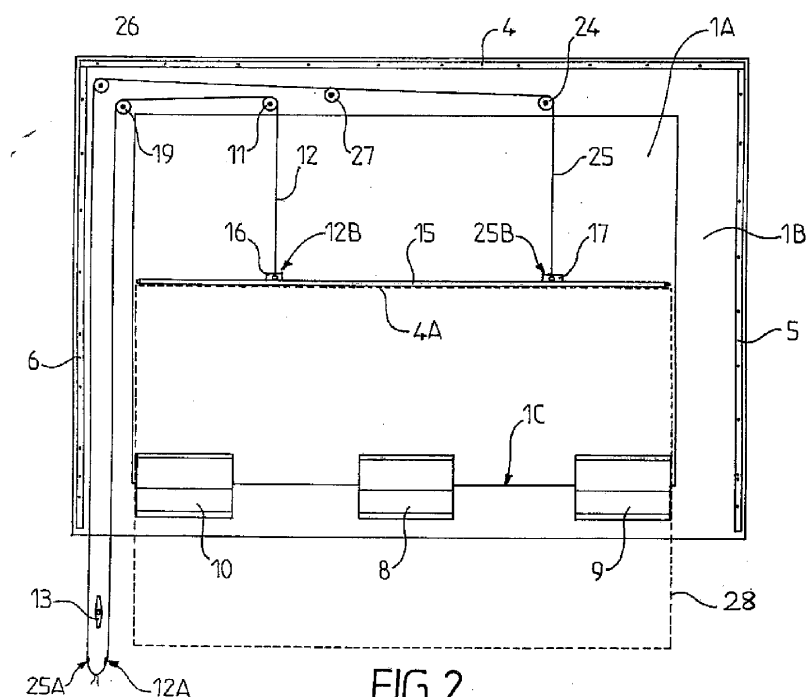
(74) Mandataire: **Weber, Jean-François et al****Cabinet Didier Martin****50 Chemin des Verrières****69260 Charbonnières Les Bains (FR)**(54) **Panneau publicitaire**

(57) - L'invention concerne un système de transformation d'un panneau publicitaire pourvu d'une surface d'affichage (1A) sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires, ledit système comprenant au moins :

- un panneau protecteur pourvu d'une zone sensiblement transparente,
- des moyens de fixation (4, 5, 6) pour fixer ledit panneau protecteur (2) audit panneau publicitaire, de façon que

ladite zone sensiblement transparente recouvre au moins partiellement ladite surface d'affichage (1A) tout en ménageant au moins un passage permettant d'insérer une affiche publicitaire (28) d'un seul tenant entre lesdites surface d'affichage (1A) et zone sensiblement transparente.

- Panneaux publicitaires.

**FIG. 2****EP 2 775 471 A2**

Description

[0001] La présente invention est relative au domaine technique général du mobilier urbain, et plus précisément au secteur des équipements à caractère publicitaire permettant d'exposer sur la voie publique des affiches imprimées destinées à être renouvelées régulièrement.

[0002] La présente invention concerne plus spécifiquement un système de transformation d'un panneau publicitaire pourvu d'une surface d'affichage sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires.

[0003] La présente invention concerne également un panneau publicitaire.

[0004] La présente invention concerne enfin un procédé de transformation d'un panneau publicitaire pourvu d'une surface d'affichage sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires.

[0005] Les panneaux publicitaires, sur lesquels des affiches publicitaires sont destinées à être collées, sont bien connus de longue date. De tels panneaux, désignés ci-après par l'appellation « *panneaux publicitaires à encollage* », se présentent généralement sous la forme d'une surface d'affichage sensiblement rectangulaire (qui présente le plus souvent une largeur de 4 mètres pour une hauteur de 3 mètres, ou une largeur de 3,2 mètres pour une hauteur de 2,4 mètres). Cette zone d'affichage rectangulaire est entourée sur chacun de ses cotés par une moulure en légère surépaisseur qui forme un cadre. L'ensemble formé par le cadre et la surface d'affichage forme le panneau publicitaire proprement dit, qui est destiné à être accroché à un bâti (façade d'un bâtiment ou pied de fixation scellé au sol par exemple). L'utilisation de ces panneaux publicitaires connus est extrêmement simple. Un colleur d'affiche colle sur la zone d'affichage une affiche qui se présente initialement sous forme de différents panneaux repliés sur eux-mêmes. L'opération de collage de l'affiche nécessite généralement de badigeonner abondamment l'affiche et de la surface d'affichage avec une colle liquide. Un badigeonnage abondant est nécessaire non seulement pour assurer une fixation robuste et uniforme de l'affiche mais également pour former à la surface de cette dernière une couche protectrice visant à protéger l'affiche des intempéries. Cette opération de collage est cependant relativement pénible et difficile à réaliser, nécessitant notamment une force physique non négligeable et un tour de main qui peut être long à acquérir. Cette opération s'avère être en outre relativement risquée, dans la mesure où le colleur d'affiches est souvent contraint de travailler en hauteur (avec le risque de chute que cela implique) et est exposé à d'éventuelles projections de colle. La propriété du panneau et de son environnement est également souvent difficile à assurer, en raison des grandes quantités de colle qui sont susceptibles de s'écouler à partir du panneau lors de l'opération de pose et qui viennent souiller la moulure inférieure et l'environnement au pied du panneau. Les projections de colle ont de surcroît un effet corrosif susceptible d'affecter le métal des struc-

tures avec lesquelles elles rentrent en contact.

[0006] Bien entendu, il existe d'autres solutions que les panneaux classiques à encollage. On connaît par exemple des panneaux à affichage déroulant, ou encore des panneaux à affichage digital, qui s'avèrent en général relativement onéreux et fragiles, et qui ne sauraient donc constituer une solution viable de remplacement de la grande majorité des panneaux publicitaires à encollage existant.

[0007] Les objets assignés à l'invention visent par conséquent à porter remède aux différents inconvénients de l'art antérieur mentionnés dans ce qui précède et à proposer un nouveau système de transformation d'un panneau publicitaire à encollage, qui est bon marché, facile à mettre en oeuvre, et qui permet d'obtenir un panneau publicitaire modifié particulièrement robuste et esthétique, dont l'utilisation est particulièrement facile et sûre tant sur le plan environnemental que sanitaire.

[0008] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau système de transformation d'un panneau publicitaire à encollage, qui est extrêmement léger et rapide à installer.

[0009] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau système de transformation d'un panneau publicitaire à encollage qui permet d'obtenir un panneau publicitaire modifié présentant un aspect attractif.

[0010] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau système de transformation d'un panneau publicitaire à encollage, qui peut être mis en oeuvre avec un minimum d'opérations, sans compétence ni matériel spécifiques.

[0011] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau système de transformation d'un panneau publicitaire à encollage, qui permet d'obtenir un panneau publicitaire modifié qui est particulièrement fiable, robuste et résistant aux intempéries.

[0012] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau système de transformation d'un panneau publicitaire à encollage, qui permet d'obtenir un panneau modifié autorisant une installation/désinstallation très simple, rapide et confortable d'une affiche publicitaire.

[0013] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau système de transformation d'un panneau publicitaire à encollage qui repose sur la mise en oeuvre de composants mécaniques standards, peu onéreux et peu nombreux.

[0014] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau panneau publicitaire qui est extrêmement simple, rapide et bon marché à obtenir et dont l'utilisation est particulièrement facile et sûre tant sur le plan environnemental que sanitaire.

[0015] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau procédé de transformation d'un panneau publicitaire à encollage, qui permet d'obtenir, de manière extrêmement simple, rapide et bon marché, un panneau publicitaire transformé dont l'utilisation est particulièrement facile et sûre tant sur le plan environnemental que sanitaire.

[0016] Les objets assignés à l'invention sont atteints à l'aide d'un système de transformation d'un panneau publicitaire pourvu d'une surface d'affichage sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires, ledit système comprenant au moins :

- un panneau protecteur pourvu d'une zone sensiblement transparente formée par une bâche souple,
- des moyens de fixation pour fixer ledit panneau protecteur audit panneau publicitaire, de façon que ladite zone sensiblement transparente recouvre au moins partiellement ladite surface d'affichage tout en ménageant au moins un passage permettant d'insérer une affiche publicitaire d'un seul tenant entre lesdites surface d'affichage et zone sensiblement transparente, lesdits moyens de fixation étant conçus pour que ledit passage s'étende sensiblement horizontalement, vers le bas de la zone d'affichage,
- un dispositif d'installation/désinstallation de ladite affiche publicitaire d'un seul tenant, ledit dispositif d'installation/désinstallation comprenant au moins :

o un organe d'attache permettant d'attacher de façon amovible ladite affiche publicitaire d'un seul tenant audit dispositif d'installation/désinstallation,

o un organe de commande conçu pour permettre à un utilisateur de commander le déplacement vertical dudit organe d'attache,

o un organe de transmission d'effort reliant ledit organe de commande audit organe d'attache.

[0017] Les objets assignés à l'invention sont également atteints à l'aide d'un panneau publicitaire transformé comprenant d'une part un panneau publicitaire pourvu d'une surface d'affichage sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires, et d'autre part un système de transformation conforme à ce qui précède, ledit système équipant ledit panneau publicitaire.

[0018] Les objets assignés à l'invention sont enfin également atteints à l'aide d'un procédé de transformation d'un panneau publicitaire pourvu d'une surface d'affichage sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires, ledit procédé comprenant au moins une étape de fixation, audit panneau publicitaire, d'un panneau protecteur pourvu d'une zone sensiblement transparente, de façon que ladite zone sensiblement transparente recouvre au moins partiellement ladite surface d'affichage tout en ménageant un passage permettant d'insérer une affiche publicitaire d'un seul tenant entre lesdites surface d'affichage et zone sensiblement transparente.

[0019] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront et ressortiront plus en détails à la lecture de la description faite ci-après, en référence aux dessins

annexés, donnés à titre purement illustratif et non limitatif, dans lesquels :

- La figure 1 illustre, selon une vue schématique en élévation, un panneau publicitaire « standard » (connu dans l'art antérieur), pourvu d'une surface d'affichage sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires, ledit panneau publicitaire étant destiné à être transformé à l'aide du système de transformation conforme à l'invention.
- La figure 2 illustre, selon une vue schématique en élévation, le panneau publicitaire de la figure 1 équipé des pièces formant le système de transformation selon l'invention, à l'exception du panneau protecteur.
- La figure 3 illustre, selon une vue schématique en élévation, un panneau transformé conforme à l'invention, qui correspond au panneau de la figure 2 équipé cette fois du panneau protecteur, lequel comprend en l'espèce une zone centrale transparente entourée d'une zone opaque.
- La figure 4 illustre, selon une vue en coupe, le panneau de la figure 1 équipé d'une pièce de déport et d'un rail à gorge faisant partie du système de transformation selon l'invention.
- La figure 5 illustre, selon une vue schématique en perspective, un exemple de rail à gorge faisant avantageusement partie du système de transformation selon l'invention.

[0020] Selon un premier aspect, la présente invention concerne un système de transformation d'un panneau publicitaire 1, pourvu d'une surface d'affichage 1A sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires. Le panneau publicitaire 1 est de préférence un panneau existant, par exemple déjà installé en extérieur, de façon à pouvoir être vu de la voie publique. Le panneau publicitaire 1 peut à cet effet être monté sur la façade d'un bâtiment existant, ou être accroché à une structure de support dédiée scellée au sol. La surface d'affichage 1A se présente classiquement sous la forme d'une surface sensiblement plane et rectangulaire, par exemple de dimension 4x3 m ou 3,2x2,4m. Comme illustré aux figures, la surface d'affichage 1A est par exemple entourée d'un cadre 1B. Le cadre 1B se présente avantageusement sous la forme d'une moulure en forme de cadre rectangulaire qui encadre la surface d'affichage 1A en faisant saillie de cette dernière, de sorte que la surface d'affichage 1A se trouve légèrement en retrait du cadre 1B. Il est cependant envisageable que le panneau 1 soit un panneau neuf, non encore installé, et qui est conçu pour être directement équipé, en usine, du système selon l'invention. Dans ce cas, la surface d'affichage 1A forme un simple fond sur lequel n'ont jamais

été, et ne seront jamais, collées des affiches. Ce cas de figure est toutefois relativement marginal et l'invention vise avant tout la transformation, à l'aide du système décrit ici, d'un panneau publicitaire 1 déjà existant et utilisé en tant que panneau à encollage.

[0021] Le système selon l'invention comprend au moins un panneau protecteur 2 (visible seulement sur la figure 3) pourvu d'une zone sensiblement transparente 2A. De préférence, la zone sensiblement transparente 2A présente une forme et des dimensions qui correspondent sensiblement à celles de la surface d'affichage 1A.

[0022] En l'espèce, la zone sensiblement transparente 2A présente ainsi une forme sensiblement rectangulaire avec une hauteur et une largeur qui avoisinent sensiblement, ou sont légèrement inférieures, à celles de la surface d'affichage 1A. Selon l'invention, ladite zone sensiblement transparente 2A est formée par une bâche souple, de préférence d'un seul tenant. De préférence, ladite bâche souple est en PVC, étant entendu que l'invention ne se limite pas à un matériau particulier, ni même d'ailleurs à une bâche d'un seul tenant. De préférence, l'ensemble du panneau protecteur 2 est formé par une bâche souple, qui peut être soit d'un seul tenant soit formée par assemblage de différentes pièces. Le recours à un élément souple et flasque tel qu'une bâche s'avère particulièrement préféré dans la mesure où il offre différents avantages en matière notamment de stockage et manutention. Il est cependant tout à fait envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que le panneau protecteur 2 soit formé à titre alternatif d'un élément sensiblement rigide, ou flexible mais non flasque. Avantageusement, et comme visible sur la figure 3, le panneau protecteur 2 est pourvu d'une zone sensiblement opaque 2B qui entoure ladite zone sensiblement transparente 2A. La fonction de la zone sensiblement opaque 2B est en particulier de dissimuler différents éléments de mécanisme interne du système, comme cela ressortira plus en détails de la description qui suit. La zone sensiblement opaque 2B forme ainsi de préférence une bande rectangulaire qui court le long des bords de la zone sensiblement transparente 2A, à la périphérie de cette dernière, de façon à former un cadre qui entoure ladite zone sensiblement transparente 2A. Par exemple, la zone sensiblement opaque 2B est formée par une ou plusieurs bandes de bâches souples attachées (par exemple par couture, collage, etc.) à une pièce de bâche souple formant la zone sensiblement transparente 2A. Le panneau protecteur 2 présente ainsi, dans le mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, une fenêtre centrale sensiblement transparente, entourée par un cadre sensiblement opaque, ou à tout le moins translucide. L'invention n'est cependant pas limitée à la mise en oeuvre d'une zone opaque formée par des pièces de bâche. Il est par exemple envisageable, à titre alternatif, que le panneau protecteur 2 soit formée d'une part d'une bâche rectangulaire entièrement transparente et d'autre part d'un cadre rigide opaque indépendant (métallique par exemple) conçu pour être rapporté contre ladite bâ-

che transparente, à la périphérie de cette dernière, de sorte que ladite bâche transparente est ainsi localement interposée entre le cadre 1 B et ledit cadre indépendant.

[0023] Le système selon l'invention comprend également des moyens de fixation pour fixer le panneau protecteur 2 audit panneau publicitaire 1, de façon que ladite zone sensiblement transparente 2A recouvre au moins partiellement ladite surface d'affichage 1A tout en ménageant au moins un passage 3 permettant d'insérer une affiche publicitaire 28 d'un seul tenant entre lesdites surface d'affichage 1A et zone sensiblement transparente 2A. En d'autres termes, les moyens de fixation du système conforme à l'invention permettent de maintenir le panneau protecteur 2 en position contre le panneau publicitaire 1, de façon que le panneau protecteur 2 s'étende au droit du panneau publicitaire 1, parallèlement à ce dernier, avec un écartement prédéterminé entre le panneau protecteur 2 et le panneau publicitaire 1 permettant de ménager un espace interstitiel destiné à accueillir ladite affiche publicitaire 28, dont le format est voisin de celui de la surface d'affichage 1A. En outre, comme exposé précédemment, les moyens de fixation sont conçus pour réaliser un accès (passage 3) permettant, une fois le panneau protecteur 2 monté sur le panneau publicitaire 1, d'insérer l'affiche publicitaire 28 entre le panneau protecteur 2 et la surface d'affichage 1A, et inversement d'extraire l'affiche publicitaire 28 hors de l'espace interstitiel situé entre la zone sensiblement transparente 2A et la surface d'affichage 1A. De préférence, les moyens de fixation sont conçus pour attacher le panneau protecteur 2 au panneau publicitaire 1 tout en laissant libre de toute attache au moins l'un des bords du panneau protecteur 2, de sorte que ce bord libre délimite, avec le bord correspondant du panneau publicitaire 1, une fente permettant l'insertion et l'extraction de l'affiche publicitaire 28 entre la zone sensiblement transparente 2A et la surface d'affichage 1A.

[0024] De façon encore plus préférentielle, les moyens de fixation sont conçus pour attacher au moins deux, et de préférence trois, des bords du panneau protecteur 2 au panneau publicitaire 1, le quatrième et dernier bord restant libre de façon à délimiter le passage 3. Dans le mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, le panneau protecteur 2 s'étend verticalement entre un bord supérieur 20 et un bord inférieur 21, et latéralement entre un bord droit 22 et un bord gauche 23, ledit panneau protecteur 2 présentant donc, comme évoqué précédemment, une forme sensiblement rectangulaire.

[0025] Dans ce mode de réalisation avantageux, les moyens de fixation sont par exemple conçus pour attacher au moins le bord supérieur 20 et le bord inférieur 21 au panneau publicitaire 1, afin de pouvoir glisser l'affiche publicitaire 28 entre le bord droit 22 ou le bord gauche 23 et le panneau protecteur 2. Dans ce cas, les moyens de fixation ménagent deux passages délimités respectivement par le bord droit 22 et le panneau protecteur 2 d'un côté et le bord gauche 23 et le panneau protecteur 2 de l'autre. Il est bien entendu envisageable

que le bord droit 22 (ou le bord gauche 23) soit lui aussi attaché au panneau publicitaire 28, auquel cas les moyens de fixation ne ménagent qu'un seul passage au niveau du seul bord libre (droit 22 ou gauche 23) restant. Selon une autre possibilité, qui entre aussi dans le cadre de l'invention, le bord inférieur 21, le bord droit 22 et le bord gauche 23 sont tous les trois attachés, continûment ou de façon discrète (points de fixation localisés), à la périphérie du panneau publicitaire 1, auquel cas un unique passage 3 est ménagé au niveau du bord supérieur 20 qui reste libre (il n'est pas attaché au panneau publicitaire 1), de sorte à ménager une fente permettant le passage de l'affiche publicitaire 28.

[0026] Un passage 3 disposé au niveau du bord supérieur 20 ou au niveau de l'un des bords latéraux droit 22 ou gauche 23 s'avère cependant peu pratique à l'usage, car nécessitant une intervention en hauteur de l'opérateur, qui doit nécessairement se trouver à la hauteur du passage 3 en question. Par conséquent, conformément au mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, les moyens de fixation sont conçus pour que ledit passage 3 s'étende sensiblement horizontalement, vers le bas de la zone d'affichage 1A.

[0027] Plus précisément, comme illustré aux figures, les moyens de fixation sont conçus pour attacher le bord supérieur 20, le bord droit 22 et le bord gauche 23 à la périphérie du panneau publicitaire 1 et laisser libre le bord inférieur 21, de façon que ce dernier délimite, avec la portion du panneau publicitaire 1 qui lui fait face, le passage 3 permettant d'insérer et d'extraire l'affiche publicitaire 28. Dans ce mode de réalisation préférentiel, lesdits moyens de fixation comprennent par exemple au moins :

- des rails 4, 5, 6 à gorge 40, 50, 60 conçus pour être attachés au panneau publicitaire 1, de préférence au niveau du cadre 1B, de façon à former un U renversé,
- et des joncs attachés au panneau protecteur 2, au niveau respectivement des bords droit 22, gauche 23 et supérieur 20, lesdits joncs étant conçus pour être introduits dans lesdites gorges 40, 50, 60 pour attacher le panneau protecteur 2 au panneau publicitaire 1, tout en laissant libre le bord inférieur 21, de façon à ménager ainsi ledit passage 3.

[0028] En l'espèce, comme illustré aux figures, les rails 4, 5, 6 à gorge 40, 50, 60 sont au nombre de trois, et sont conçus pour être attachés à la périphérie du panneau publicitaire 1, sur le cadre 1B, de façon à suivre sensiblement respectivement le bord supérieur, le bord droit et le bord gauche dudit panneau publicitaire 1. Les moyens de fixation comprennent par exemple à cet effet des vis, rivets ou autres permettant de fixer à demeure, de façon robuste et pérenne, les rails 4, 5, 6 à gorge 40, 50, 60 au panneau publicitaire 1. De préférence, les rails 4, 5, 6 à gorge 40, 50, 60 se présentent chacun sous la

forme d'un profilé métallique (par exemple en aluminium ou en alliage d'aluminium) comprenant :

- une patte de fixation 4A, 5A, 6A, qui se présente par exemple sous la forme d'une bande allongée éventuellement pré-percée, destinée à être attachée au panneau publicitaire 1 par vissage, rivetage, etc. (comme évoqué précédemment),
- et une pièce allongée 4B, 5B, 6B, portée par la patte de fixation 4A, 5A, 6A et présentant une section ouverte en C, destinée à recevoir le jonc correspondant solidaire du panneau protecteur 2.

[0029] Les joncs, également au nombre de trois dans ce cas, sont fixés à demeure sur les bords supérieur 20, droit 22 et gauche 23 du panneau protecteur 2, par exemple en étant cousus au sein de la bâche formant avantageusement le panneau protecteur 2. Une telle fixation par coopération de joncs et gorges 40, 50, 60 complémentaires est avantageuse car elle permet d'assurer non seulement une fixation robuste et durable, mais également une certaine étanchéité au niveau de l'interface entre chaque rail, 4, 5, 6 et le panneau protecteur 2, permettant de limiter d'éventuelles infiltrations (d'eau par exemple) entre le panneau protecteur 2 et le panneau publicitaire 1.

[0030] Avantageusement, le système selon l'invention comprend en outre au moins une pièce de déport 7 conçue pour être interposée entre le panneau protecteur 2 et le panneau publicitaire 1, au niveau dudit passage 3, pour accroître localement la distance entre le panneau protecteur 2 et le panneau publicitaire 1 et faciliter ainsi le déplacement (et en particulier l'insertion et l'extraction) de l'affiche publicitaire 28 à travers ledit passage 3. De préférence, le système comprend deux pièces de déport conçues pour être attachées respectivement en bas des bords latéraux du panneau publicitaire 1. Par exemple, chaque pièce de déport 7 présente une forme sensiblement triangulaire, l'un des côtés du triangle en question étant conçu pour être attaché au panneau publicitaire 1 tandis que l'hypoténuse du triangle est destinée à former un support d'attache local incliné pour le rail 5, 6 concerné. Ainsi, chaque rail 5, 6 disposé latéralement sur le panneau publicitaire 1 s'étend de manière sensiblement rectiligne et verticale le long des bords latéraux correspondant du panneau publicitaire 1, à une distance D1 de la surface d'affichage 1A, pour finir par suivre, au voisinage du bas du bord latéral concerné, le profil de la pièce de déport 7, de sorte que la distance D2 entre le rail 5, 6 concerné et la surface d'affichage 1A augmente progressivement, créant ainsi un passage 3 évasé qui facilite l'insertion et l'extraction de l'affiche publicitaire 28.

[0031] Avantageusement, le système comprend en outre au moins une pièce de guidage 8 conçue pour être interposée entre le panneau protecteur 2 et le panneau publicitaire 1, au niveau dudit passage 3, pour guider l'affiche publicitaire 28 d'un seul tenant jusqu'à la surface d'affichage 1A. La fonction principale de la pièce de gui-

dage 8 est avantageusement de créer une surface de raccordement progressif entre la surface d'affichage 1A et le cadre 1 B. En effet, le cadre 1 B est légèrement en relief par rapport à la surface d'affichage 1A, ce qui crée une «*marche*» susceptible de gêner le déplacement de l'affiche publicitaire 28 lors de l'insertion ou de l'extraction de cette dernière. La pièce de guidage 8 permet également en particulier d'empêcher que l'affiche publicitaire 28 ne vienne se coincer, lors de son extraction, dans la gouttière 1C formée par le rebord du tronçon horizontal inférieur du cadre 1B. Par exemple, le système comprend trois pièces de guidage 8, 9, 10 disposées à intervalles réguliers le long du tronçon inférieur horizontal du cadre 1 B (cf. figure 2), de manière à créer localement des surfaces de guidage inclinées raccordant progressivement le plan du cadre 1 B au plan de la surface d'affichage 1A.

[0032] Ainsi, grâce aux différentes caractéristiques préférentielles exposées dans ce qui précède, l'utilisateur est en mesure de glisser une affiche publicitaire 28 d'un seul tenant entre le panneau protecteur 2 et le panneau publicitaire 1, par le dessous, via le passage 3, de façon à positionner ladite affiche publicitaire 28 derrière la fenêtre de vision formée par la zone sensiblement transparente 2A, qui protège l'affiche publicitaire 28 (des intempéries notamment) tout en permettant à cette dernière d'être parfaitement visible de l'extérieur.

[0033] Afin de faciliter les opérations d'insertion et d'extraction de l'affiche publicitaire 28, le système selon l'invention comprend un dispositif d'installation / désinstallation de ladite affiche publicitaire 28 d'un seul tenant. Ledit dispositif d'installation / désinstallation comprend au moins :

- un organe d'attache permettant d'attacher de façon amovible ladite affiche publicitaire 28 d'un seul tenant audit dispositif d'installation / désinstallation,
- un organe de commande conçu pour permettre à un utilisateur de commander, de préférence manuellement, le déplacement vertical (en l'espèce ascendant et descendant) dudit organe d'attache,
- et un organe de transmission d'effort reliant ledit organe de commande audit organe d'attache.

[0034] Avantageusement, l'organe de commande permet ainsi à un utilisateur d'impartir et/ou d'autoriser, de préférence manuellement et à l'aide de sa seule force physique, un mouvement de déplacement vertical (ascendant ou descendant) à l'organe d'attache, par l'intermédiaire de l'organe de transmission d'effort. De préférence, le dispositif d'installation / désinstallation est conçu pour que l'organe d'attache se déplace en translation verticale pure entre une position supérieure de butée, correspondant à un positionnement adéquat de l'affiche publicitaire 28 derrière la zone sensiblement transparente 2A et en concordance avec cette dernière, et au moins

une position inférieure dans laquelle l'organe d'attache est situé en dehors de l'espace interstitiel ménagé entre le panneau protecteur 2 et le panneau publicitaire 1, et de préférence en dessous dudit panneau publicitaire 1, afin d'être facilement accessible par un utilisateur pour attacher ou détacher, selon le cas, l'affiche publicitaire 28 à l'organe d'attache en vue de son installation ou de sa désinstallation.

[0035] De préférence, l'organe de transmission d'effort est conçu pour s'étendre partiellement entre le panneau publicitaire 1 et le panneau protecteur 2, et de façon encore plus préférentielle de façon à être au moins en partie masqué par la zone sensiblement opaque 2B qui entoure avantageusement la zone sensiblement transparente 2A. Avantageusement, comme illustré aux figures, ledit organe de transmission d'effort comprend au moins :

- une première poulie 11 conçue pour être fixée au panneau publicitaire 1, du côté de la surface d'affichage 1A, de préférence sensiblement au-dessus de cette dernière (par exemple au niveau du cadre 1 B)
- et un premier cordon 12 passant par ladite première poulie 11 et s'étendant entre d'une part une première extrémité 12A associée audit organe de commande (ou formant par elle-même ledit organe de commande) et d'autre part une deuxième extrémité 12B reliée audit organe d'attache (ou formant par elle-même ledit organe d'attache).

[0036] L'utilisateur peut ainsi, en tirant (directement ou indirectement, par exemple par l'intermédiaire d'un treuil ou autre) sur la première extrémité 12A, imprimer un mouvement ascendant à la deuxième extrémité 12B, laquelle est attachée, par l'intermédiaire de l'organe d'attache, à l'affiche publicitaire 28, et plus précisément au bord supérieur horizontal 4A de cette dernière. Une fois l'organe d'attache parvenu à l'altitude souhaitée (qui est préférentiellement une altitude à laquelle l'organe d'attache est masqué par la bande horizontale supérieure de la zone sensiblement opaque 2B, l'utilisateur peut bloquer le cordon 12 à l'aide par exemple d'un taquet 13.

[0037] Dans l'exemple illustré aux figures, l'organe d'attache comprend avantageusement une barre de traction 15 à laquelle un bord supérieur (en l'espèce le bord horizontal supérieur 4A évoqué précédemment) de ladite affiche publicitaire 28 d'un seul tenant est destiné à être fixé, en l'espèce de façon amovible. La barre de traction 15 se présente de préférence sous la forme d'un élément rectiligne en matière métallique ou plastique doté d'une ou plusieurs (en l'espèce au nombre de deux) oreille(s) 16, 17 munie(s) chacune d'un oeillet.

[0038] La barre de traction 15 est également pourvue d'un dispositif de fixation amovible permettant d'attacher de manière réversible le bord supérieur 4A de l'affiche publicitaire 28 à la barre de traction 15. A cet effet, il est par exemple envisageable de mettre en oeuvre un dis-

positif à bandes auto-agrippantes (type Velcro®), à boutons pressions ou autre.

[0039] De façon préférentielle, la fixation amovible du bord supérieur 4A de l'affiche publicitaire 28 à la barre de traction 15 est réalisée par un système de fermeture à glissière, incluant deux bandes d'assemblages portées respectivement par la barre de traction 15 et le bord supérieur 4A de l'affiche publicitaire 28, lesdites bandes s'étendant longitudinalement le long respectivement de la barre de traction 15 et du bord supérieur 4A et portant des éléments d'inter-verrouillage complémentaires (par exemple l'un en forme de queue d'aronde mâle et l'autre en forme de queue d'aronde femelle). Le dispositif de fermeture à glissière en question comprend également un curseur destiné à glisser le long des bandes susvisées afin d'entraîner la coopération de leurs éléments d'inter-verrouillage. De tels dispositifs de fermeture à glissière sont bien connus en tant que tels et ne nécessitent donc pas d'être décrits plus avant ici.

[0040] Ainsi, le système de transformation inclut préférentiellement l'affiche publicitaire 28. Dans cette configuration, l'affiche publicitaire 28 comprend avantageusement un bord supérieur 4A qui est équipé de moyens permettant de fixer de manière amovible l'affiche publicitaire 28 à la barre de traction 15. De préférence, ces moyens sont formés par une bande d'assemblage destinée à coopérer avec une bande d'assemblage complémentaire solidaire de la barre de traction 15, comme exposé précédemment.

[0041] Avantageusement, le système comprend en outre une barre de lest 18 conçue pour être fixée à un bord inférieur 4B (qui en espèce s'étend parallèlement au bord supérieur 4A) de ladite affiche publicitaire 28 d'un seul tenant. La barre de lest 18 se présente avantageusement sous la forme d'un élément rectiligne allongé en matière plastique ou métallique qui s'étend avantageusement sur sensiblement toute la longueur dudit bord inférieur 4B. Le rôle de la barre de lest 18 est d'une part d'assurer une mise en tension de l'affiche publicitaire 28 lorsque cette dernière est en position fonctionnelle, c'est-à-dire suspendue derrière la zone sensiblement transparente 2A, afin d'éviter la présence de plis ou autres, et d'autre part d'assurer un rappel de l'affiche en position basse lorsque l'utilisateur libère la première extrémité 12A et laisse ainsi l'affiche publicitaire 28 redescendre automatiquement, par gravité. De préférence, la barre de lest 18 est reliée à la barre de traction 15 (voire même directement au panneau 1) par un lien de sécurité (par exemple un fil de matière plastique, type Nylon® ou autre) qui permet d'empêcher une chute intempestive de la barre de lest 18 si l'affiche publicitaire 28 venait à se déchirer sur toute sa largeur.

[0042] Dans le mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, l'organe de transmission d'effort comprend au moins la première poulie 11, fixée à demeure sur le cadre 1 B, au-dessus de la surface d'affichage 1A et une deuxième poulie 19 fixée elle aussi sur le cadre 1B, en l'espèce sur le montant vertical gauche de ce dernier,

ladite deuxième poulie 19 étant elle aussi destinée à coopérer avec le premier cordon 12. La deuxième extrémité 12B du premier cordon 12 est ici avantageusement attachée (par exemple par un noeud ou un sertissage) à l'oeillet équipant la première oreille 16. Le premier cordon 12 s'étend ainsi selon un premier tronçon vertical entre la première oreille 16 et la première poulie 11, puis selon un tronçon sensiblement transversal entre la première poulie 11 et la deuxième poulie 19, ce deuxième tronçon s'étendant au droit du cadre 1B, de façon à être masqué par la zone sensiblement opaque 2B. Enfin, le premier cordon 12 s'étend selon un troisième tronçon vertical le long du montant vertical du cadre 1B, avec une partie terminale (portant la première extrémité 12A) s'étendant vers le bas au-delà du cadre 1B, de façon à être facilement accessible par un utilisateur situé au sol. De préférence, l'organe de transmission d'effort comprend également au moins une troisième poulie 24 conçue pour être fixée sur le cadre 1 B sensiblement à la même altitude que la première poulie 11, à distance de cette dernière. L'organe de transmission d'effort comprend également dans ce cas un deuxième cordon 25 qui s'étend avantageusement entre une première extrémité 25A associée à l'organe de commande (ou formant par elle-même ledit organe de commande) et une deuxième extrémité 25B reliée audit organe d'attache (ou formant par elle-même ledit organe d'attache). En l'espèce, la deuxième extrémité 25B est fixée à l'oeillet de la deuxième oreille 17 (par un simple noeud ou une boucle sertie par exemple). Comme l'illustre la figure 2, l'organe de transmission d'effort comprend dans ce cas au moins une quatrième poulie 26, voire au besoin également une cinquième poulie 27, qui permettent de guider le deuxième cordon 25 pour l'amener au niveau de l'un des montants verticaux du cadre 1 B, de préférence le même que celui sur lequel est montée la deuxième poulie 19 (en l'espèce le montant vertical gauche). Le deuxième cordon 25 s'étend ainsi selon un premier tronçon vertical entre la deuxième extrémité 25B attachée à la deuxième oreille 17 et la troisième poulie 24, puis selon un tronçon sensiblement transversal entre la deuxième poulie 24 et la troisième poulie 26, en étant supporté et guidé au passage par la quatrième poulie 27, pour enfin s'étendre selon un dernier tronçon vertical le long du montant vertical gauche du cadre 1 B.

[0043] De préférence, comme illustré aux figures, la première extrémité 25A du deuxième cordon et la première extrémité 12A du premier cordon sont fixées l'une à l'autre (par exemple par un noeud). De cette façon, il suffit à l'utilisateur de tirer sur le double brin ainsi formé pour exercer simultanément sur les deux oreilles 16, 17 un effort de traction verticale. En l'absence d'effort de traction verticale, les deux oreilles 16, 17 sont rappelées simultanément vers le bas, sous l'effet notamment du poids de la barre de lest 18. Bien entendu, le double brin formé par les portions terminales attachées entre elles des premier et deuxième cordons 12, 25 peut être bloqué en position à l'aide du taquet 13, afin de maintenir l'affiche

en position fonctionnelle, dans laquelle elle est entièrement visible à travers la zone sensiblement transparente 2A. Ces portions terminales des premier et deuxième cordons 12, 25 dépassent ainsi du bord inférieur du panneau publicitaire 1, en pendant de préférence jusqu'au sol pour faciliter leur manipulation par un utilisateur. Il est en outre tout à fait envisageable d'entourer ces portions terminales et le taquet 13 par un boîtier de protection avec une trappe de visite permettant à un utilisateur de pouvoir tirer simultanément sur les premier et deuxième cordons 12, 25 et d'immobiliser ces derniers à l'aide du taquet 13. L'invention permet ainsi, dans cette variante préférentielle de réalisation, d'installer et de désinstaller très facilement une affiche publicitaire, sans recours à une quelconque opération de collage, tout en garantissant l'intégrité de l'affiche publicitaire 28 grâce à la protection assurée par le panneau protecteur 2.

[0044] L'invention concerne bien entendu également en tant que tel un panneau publicitaire, obtenu en équipant un panneau publicitaire 1 classique (existant et déjà en place) avec le système de transformation décrit précédemment. Le panneau publicitaire transformé selon l'invention comprend ainsi d'une part un panneau publicitaire 1 pourvu d'une surface d'affichage 1A sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires (ou pourvu d'un simple fond) et d'autre part un système de transformation conforme à la description qui précède, ledit système équipant ledit panneau publicitaire 1 comme décrit en détails ci-avant.

[0045] L'invention concerne enfin également en tant que tel un procédé de transformation d'un panneau publicitaire 1 pourvu d'une surface d'affichage 1A sur laquelle sont destinées à être collé des affiches publicitaires, ledit procédé étant de préférence mis en oeuvre à l'aide du système de transformation décrit dans ce qui précède.

[0046] Le procédé de transformation selon l'invention est ainsi un procédé de transformation d'un panneau publicitaire 1 qui est avantageusement déjà existant, et de préférence déjà en place (déjà utilisé). Ledit procédé permet d'obtenir un panneau publicitaire transformé comme décrit dans ce qui précède. Le procédé selon l'invention est donc avantageusement un procédé qui ne nécessite ni démontage ni dépose du panneau publicitaire 1 existant, et peut être effectué *in situ*.

[0047] A cette fin, le procédé selon l'invention comprend au moins une étape de fixation, audit panneau publicitaire 1, d'un panneau protecteur 2 pourvu d'une zone sensiblement transparente 2A, de façon que ladite zone sensiblement transparente 2A recouvre au moins partiellement ladite surface d'affichage 1A tout en ménageant un passage 3 permettant d'insérer une affiche publicitaire 28 d'un seul tenant entre lesdites surfaces d'affichages 1A et zone sensiblement transparente 2A.

[0048] Bien entendu, l'ensemble de la description qui précède concernant le système de transformation et le panneau publicitaire transformé s'applique également au procédé selon l'invention, et réciproquement.

[0049] De manière avantageuse, selon le mode de réalisation illustré aux figures, le procédé comprend une étape de fixation, audit panneau publicitaire 1, d'un dispositif d'installation / désinstallation de ladite affiche publicitaire d'un seul tenant, ledit dispositif d'installation / désinstallation comprenant un organe d'attache permettant d'attacher de façon amovible ladite affiche publicitaire 28 d'un seul tenant audit dispositif d'installation / désinstallation, l'organe d'attache comprenant avantageusement une barre de traction 15.

[0050] Selon le mode de réalisation illustré aux figures, le procédé comprend avantageusement les étapes suivantes :

- 5 - fixation, à l'aide de vis ou rivets par exemple, du rail haut horizontal 4 sur le tronçon supérieur horizontal du cadre 1 B ;
- 10 - fixation sur le même tronçon horizontal supérieur du cadre 1 B des première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième poulies 11, 19, 24, 26, 27 à l'aide là encore de vis ou de rivets par exemple ;
- 15 - fixation d'une première extrémité libre 12B du cordon 12, lequel est constitué par exemple d'une cordelette ou d'un filin métallique, à la première oreille 16, laquelle est elle-même solidaire de la barre de traction 15 ;
- 20 - installation du premier cordon 12 de façon à ce qu'il passe par la première poulie 11 et la deuxième poulie 19, et pende le long du montant vertical gauche du cadre 1 B ;
- 25 - fixation d'une deuxième extrémité libre 25B du deuxième cordon 25 à la deuxième oreille 17, qui est elle aussi solidaire de la barre de traction 15 ;
- 30 - le deuxième cordon 25, qui est de préférence identique au premier cordon 12, est ensuite passé dans les troisième, quatrième et cinquième poulies 24, 26, 27, pour venir pendre verticalement à côté du premier cordon 12, au droit du montant vertical gauche du cadre 1B ;
- 35 - les extrémités libres 12A, 25A sont alors nouées entres-elles ;
- 40 - une pièce de déport gauche 7 et une pièce de déport droit identique (non illustrée) sont fixées, par vis ou rivets par exemple, au bas des montants verticaux latéraux du cadre 1B ;
- 45 - trois pièces de guidage 8, 9, 10 sont également fixées à intervalles réguliers, par vis ou rivets par exemple, sur le panneau publicitaire 1, de façon à recouvrir la gouttière inférieure située à l'interface entre la surface d'affichage 1A et la traverse hori-
- 50
- 55

zontale inférieure du cadre 1 B ;

- la bâche souple formant le panneau protecteur 2 est alors fixée au rail horizontal supérieur 4, par insertion du jonc horizontal supérieur intégré à la bâche souple dans la gorge 40 du rail horizontal supérieur 4 ; 5
- le rail vertical droit 5 est attaché au bord droit de la bâche souple, par insertion du jonc vertical droit intégré à ladite bâche souple dans la gorge 50 du rail 5 en question ; 10
- le rail 5, une fois attaché au bord droit de la bâche souple, est ensuite vissé ou riveté au montant vertical droit du cadre 1 B du panneau publicitaire 1 ; 15
- le jonc vertical gauche, intégré au bord gauche de la bâche souple, est ensuite inséré dans la gorge 60 du rail vertical gauche 6 ; puis ce dernier est fixé par rivetage ou vissage au montant supérieur gauche du cadre 1 B, en maintenant la bâche sous tension, de façon que cette dernière se retrouve dans un état permanent de tension qui garantit une vision optimale à travers la zone sensiblement transparente 2A ; 20
- la bâche est enfin mise en tension verticalement et fixée à sa base par plusieurs vis d'arrêt (par exemple deux à gauche et deux à droite) en veillant à laisser le passage 3 entièrement libre. 25
- Les brins terminaux des premier et deuxième cordons 12, 25, qui pendent vers le coin inférieur gauche du panneau ainsi transformé, sont insérés dans un tube (non illustré) formant capot de protection et de masquage, ledit tube débouchant dans un coffret (non illustré) pourvu d'une trappe d'accès permettant à un opérateur d'accéder ultérieurement et à volonté audits brins terminaux afin de pouvoir exercer sur eux un effort de traction ou de relaxation ; un taquet 13 est disposé dans le coffret pour pouvoir bloquer en position lesdits bras terminaux et maintenir ainsi l'affiche publicitaire 28 dans sa position fonctionnelle. 30

[0051] On obtient ainsi un panneau transformé qui peut être utilisé de la façon suivante :

- l'utilisateur ouvre le coffret précédemment cité et désolidarise le taquet 13 des brins terminaux des premier et deuxième cordons 12, 25, ce qui fait descendre par gravité la barre de traction 15 jusqu'en dehors de l'espace interstitiel situé entre le panneau protecteur 2 et le panneau publicitaire 1 ; 35
- l'utilisateur associe alors, à l'aide par exemple d'une fermeture à glissière, le bord supérieur 4A d'une affiche publicitaire 28 d'un seul tenant avec la barre 40

de traction 15 ;

- le bord inférieur 4B de cette même affiche publicitaire 28 est quant à lui pourvu, là encore de préférence à l'aide d'une fermeture à glissière, d'une barre de lest 18 ;
- l'utilisateur opère ensuite une traction manuelle simultanée sur les deux brins terminaux des premier et deuxième cordons 12, 25, ce qui entraîne un mouvement ascendant de l'affiche publicitaire 28 qui pénètre, par le passage 3, dans l'espace interstitiel situé entre la zone sensiblement transparente 2A et la zone d'affichage 1A, jusqu'à ce que l'affiche publicitaire 28 coïncide avec la fenêtre de vision formée par la zone sensiblement transparente 2A ;
- l'utilisateur bloque alors les premier et deuxième cordons 12, 25 à l'aide du taquet 13 et referme la trappe de visite du coffret. 25

[0052] L'invention permet ainsi, de façon extrêmement simple, rapide et bon marché, de transformer un panneau publicitaire 1 classique, nécessitant l'usage de colle liquide, en un panneau qui peut être utilisé sans colle, et ce sans même à avoir à démonter ou déposer le panneau publicitaire 1 existant. 30

Revendications

1. Système de transformation d'un panneau publicitaire (1) pourvu d'une surface d'affichage (1A) sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires, ledit système comprenant au moins : 35

- un panneau protecteur (2) pourvu d'une zone sensiblement transparente (2A) formée par une bâche souple,
- des moyens de fixation (4, 5, 6) pour fixer ledit panneau protecteur (2) audit panneau publicitaire (1), de façon que ladite zone sensiblement transparente (2A) recouvre au moins partiellement ladite surface d'affichage (1A) tout en ménageant au moins un passage (3) permettant d'insérer une affiche publicitaire (28) d'un seul tenant entre lesdites surface d'affichage (1A) et zone sensiblement transparente (2A), lesdits moyens de fixation étant conçus pour que ledit passage (3) s'étende sensiblement horizontalement, vers le bas de la zone d'affichage (1A),
- un dispositif d'installation/désinstallation de ladite affiche publicitaire (28) d'un seul tenant, ledit dispositif d'installation/désinstallation comprenant au moins : 40

o un organe d'attache (15, 16, 17) permettant d'attacher de façon amovible ladite af-

- fiche publicitaire (28) d'un seul tenant audit dispositif d'installation/désinstallation,
o un organe de commande (12A, 25A) conçu pour permettre à un utilisateur de commander le déplacement vertical dudit organe d'attache,
o un organe de transmission d'effort (11, 12, 19, 24, 25, 26, 27) reliant ledit organe de commande (12A, 25A) audit organe d'attache (15, 16, 17).
2. Système selon la revendication précédente **caractérisé en ce que** ledit organe de transmission d'effort comprend au moins une première poulie (11) conçue pour être fixée audit panneau publicitaire (1), sensiblement au-dessus de ladite surface d'affichage (1A), et un premier cordon (12) passant par ladite poulie (11) et s'étendant entre d'une part une première extrémité (12A) associée à l'organe de commande ou formant par elle-même ledit organe de commande et d'autre part une deuxième extrémité (12B) reliée audit organe d'attache ou formant par elle-même ledit organe d'attache.
 3. Système selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2 **caractérisé en ce que** ledit organe d'attache comprend une barre de traction (15) à laquelle un bord supérieur (4A) de ladite affiche publicitaire (28) d'un seul tenant est destiné à être fixé de façon amovible.
 4. Système selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** la fixation amovible du bord supérieur (4A) de l'affiche publicitaire (28) à la barre de traction (15) est réalisée par un système de fermeture à glissière.
 5. Système selon la revendication 4, **caractérisé en ce qu'il** inclut l'affiche publicitaire (28), le système de fermeture à glissière incluant deux bandes d'assemblages portées respectivement par la barre de traction (15) et le bord supérieur (4A) de l'affiche publicitaire (28), lesdites bandes s'étendant longitudinalement le long respectivement de la barre de traction (15) et du bord supérieur (4A) et portant des éléments d'inter-verrouillage complémentaires.
 6. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 **caractérisé en ce qu'il** comprend une barre de lest (18) conçue pour être fixée à un bord inférieur (4B) de ladite affiche publicitaire (28) d'un seul tenant.
 7. Système selon l'une quelconque des revendications 3 à 5 et selon la revendication 6 **caractérisé en ce que** la barre de lest (18) est reliée à la barre de traction (15), ou au panneau (1) par un lien de sécurité qui permet d'empêcher une chute intempestive de la barre de lest (18) si l'affiche publicitaire (28) venait à se déchirer sur toute sa largeur.
 8. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 **caractérisé en ce que** ledit panneau protecteur (2) est pourvu d'une zone sensiblement opaque (2B) qui entoure ladite zone sensiblement transparente (2A).
 9. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 **caractérisé en ce que** ledit panneau protecteur (2) s'étend verticalement entre un bord supérieur (20) et un bord inférieur (21) et latéralement entre un bord droit (22) et un bord gauche (23), lesdits moyens de fixation comprenant au moins :
 - des rails (4, 5, 6) à gorge (40, 50, 60) conçus pour être attachés audit panneau publicitaire (1) de façon à former un U renversé,
 - et des joncs attachés au panneau protecteur (2) au niveau respectivement des bords droit, gauche et supérieur, lesdits joncs étant conçus pour être introduits dans lesdites gorges pour attacher le panneau protecteur (2) au panneau publicitaire (1), tout en laissant libre le bord inférieur (21), de façon à ménager ainsi ledit passage (3).
 10. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins une pièce de déport (7) conçue pour être interposée entre le panneau protecteur (2) et le panneau publicitaire (1), au niveau dudit passage (3), pour accroître localement la distance entre le panneau protecteur (2) et le panneau publicitaire (1) et faciliter ainsi le déplacement de ladite affiche publicitaire (28) d'un seul tenant à travers ledit passage (3).
 11. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 10 **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins une pièce de guidage (8, 9, 10) conçue pour être interposée entre le panneau protecteur (2) et le panneau publicitaire (1), au niveau dudit passage (3), pour guider l'affiche publicitaire (28) d'un seul tenant jusqu'à la surface d'affichage (1A).
 12. Panneau publicitaire transformé comprenant d'une part un panneau publicitaire (1) pourvu d'une surface d'affichage (1A) sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires et d'autre part un système conforme à l'objet de l'une quelconque des revendications 1 à 11, ledit système équipant ledit panneau publicitaire (1).
 13. Procédé de transformation d'un panneau publicitaire (1) pourvu d'une surface d'affichage (1A) sur laquelle sont destinées à être collées des affiches publicitaires, ledit procédé comprenant au moins une étape de fixation, audit panneau publicitaire (1), d'un pan-

neau protecteur (2) pourvu d'une zone sensiblement transparente (2A), de façon que ladite zone sensiblement transparente (2A) recouvre au moins partiellement ladite surface d'affichage (1A) tout en ménageant un passage (3) permettant d'insérer une affiche publicitaire (28) d'un seul tenant entre lesdites surface d'affichage (1A) et zone sensiblement transparente (2A). 5

14. Procédé selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** le panneau protecteur (2) est formé par une bâche souple que l'on fixe au panneau publicitaire (1) de façon à ce que ladite bâche souple se retrouve dans un état permanent de tension qui garantit une vision optimale à travers la zone sensiblement transparente (2A). 10 15

15. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 ou 15, **caractérisé en ce qu'il** comprend : 20
- une étape de fixation, audit panneau publicitaire (1), d'un dispositif d'installation / désinstallation de ladite affiche publicitaire (28) d'un seul tenant, ledit dispositif d'installation / désinstallation comprenant un organe d'attache permettant d'attacher de façon amovible ladite affiche publicitaire (28) d'un seul tenant audit dispositif d'installation / désinstallation, l'organe d'attache comprenant une barre de traction (15), 25
 - une étape d'association d'un bord supérieur (4A) de l'affiche publicitaire (28) avec la barre de traction (15) à l'aide d'une fermeture à glissière. 30

35

40

45

50

55

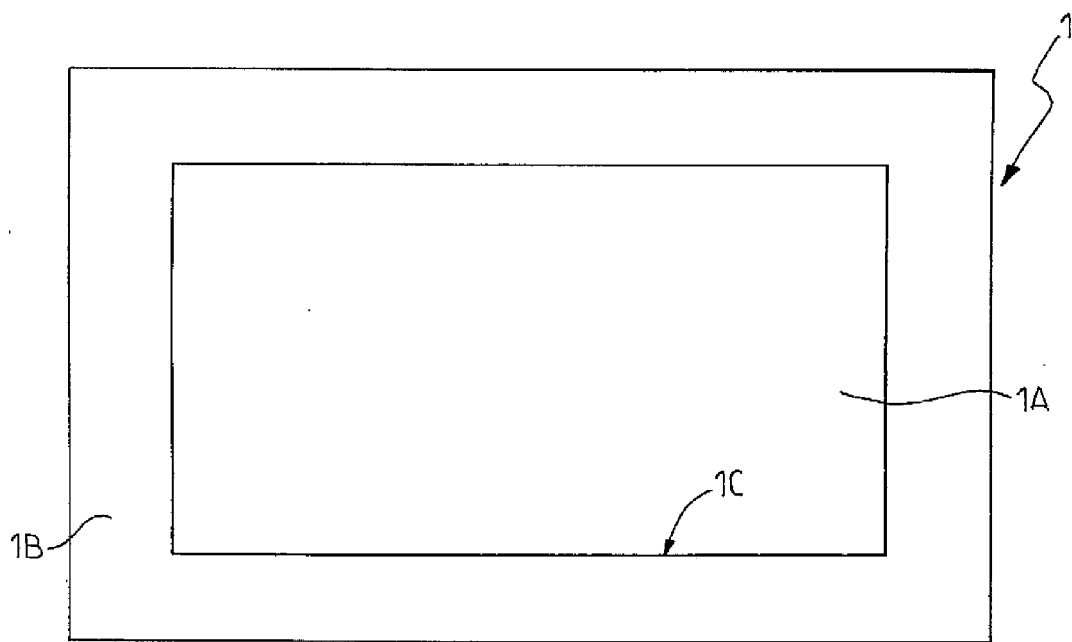


FIG. 1

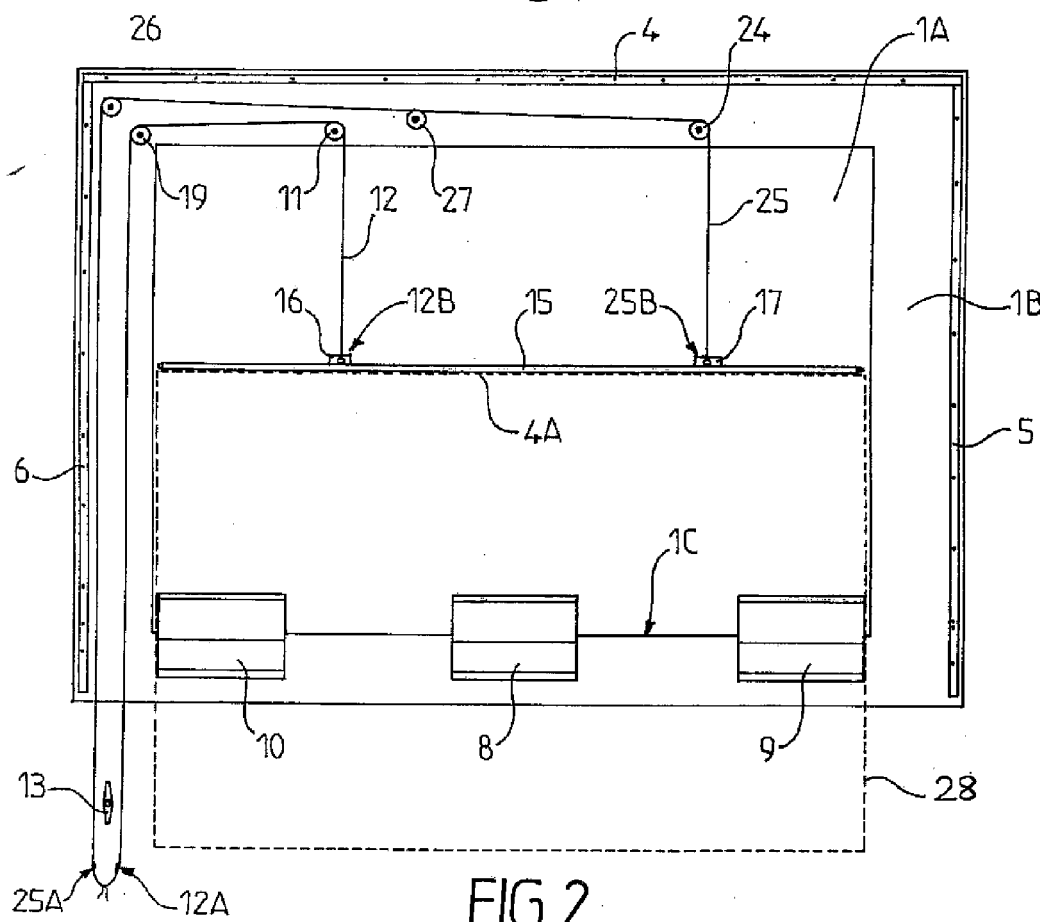


FIG. 2

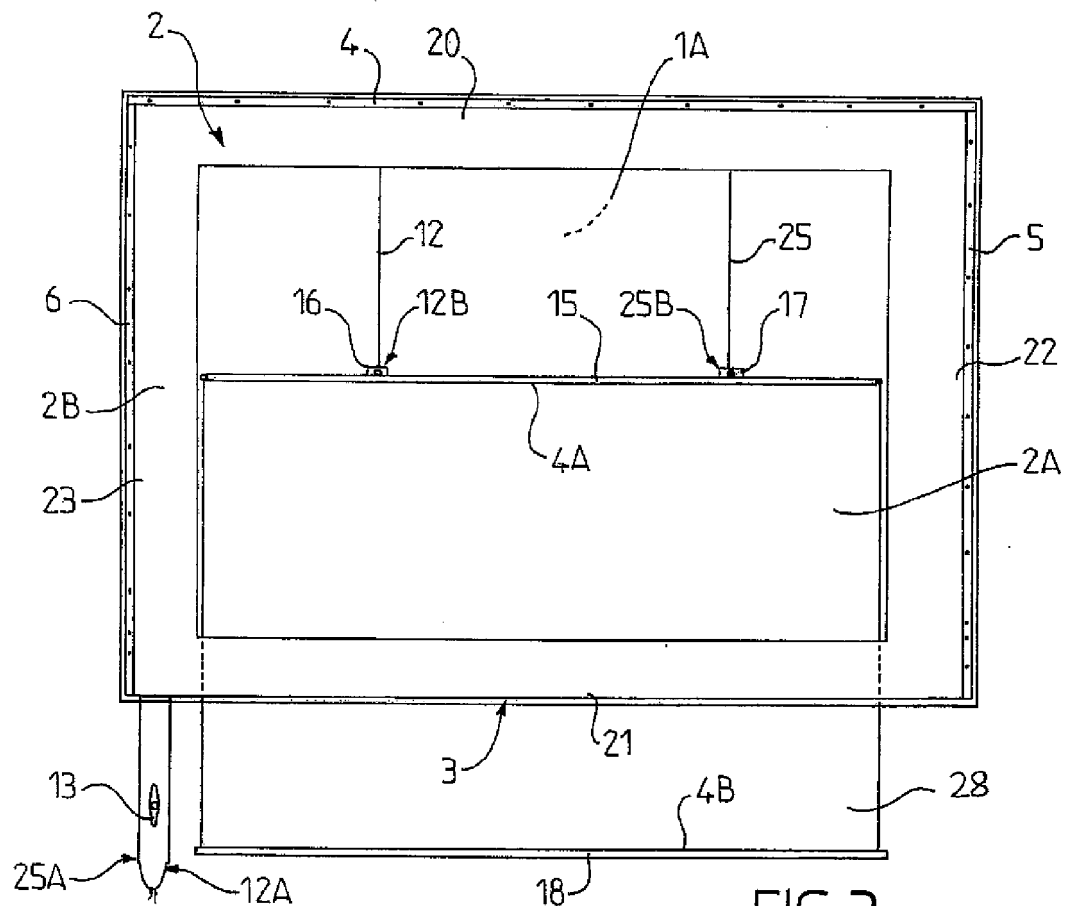


FIG.3

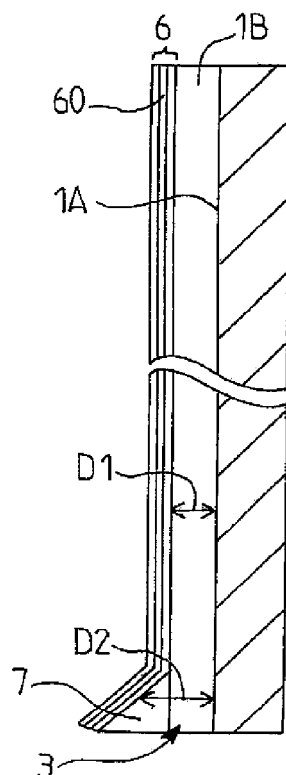


FIG. 4

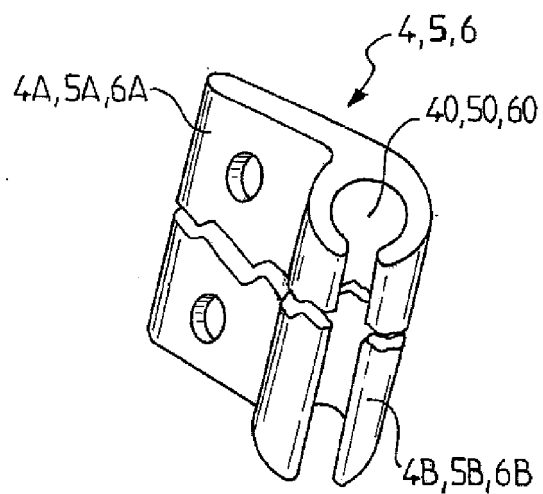


FIG.5